



CONSEIL MUNICIPAL DU 6 DECEMBRE 2011

PROCES-VERBAL

L'an deux mille onze, le 6 décembre, vingt heures trente, le Conseil Municipal, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, salle Magaud, sous la présidence de M. Philippe GABORIAU

Date de convocation du Conseil Municipal : 29 novembre 2011

Nombre de membres en exercice : 27

Présents : Annick MERCUL, Cécile DREURE, Monique PALLATIER, Sandra LE BERCHE, Françoise FENAILLE, Cécile ANSAR HILLAERT, Sophie LEBOEUF, Brigitte LE DIUZET, Françoise MERCIER, Dominique FRANÇOIS, Hélène BLAIZEAU, Philippe GABORIAU, Christian NOËL, Norbert LAPORTE, Lionel BOIROUX, Gabriel POUPELIN, François GILET, Bernard GRELAUD, Stéphane LEDARD, Christian LANDRIAU, Laurent SOULLARD, Jacky PUAUD, Roland VERNAGEAU.

Absents excusés : Jacques BREGER qui a donné pouvoir à Christian NOËL, Michèle BARILE qui a donné pouvoir à Norbert LAPORTE, Jacques BOUTAUD qui a donné pouvoir à M. Le Maire, Marie-Josèphe BAUDRY qui a donné pouvoir à Hélène BLAIZEAU.

Mme Hélène BLAIZEAU est désignée secrétaire de séance.

._*._*._*._*._

1. DEMANDE DE SUBVENTION POUR L'AMENAGEMENT DE LA VALLEE DE LA MARGERIE DANS LE CADRE DU CONTRAT NATURE

M. le Maire précise :

« La Région des Pays de La Loire, dans le cadre des Contrats Nature, soutient des projets d'aménagement, de valorisation, de protection d'espaces naturels. En ce qui nous concerne, dans le cadre du contrat territorial unique, l'aménagement de la vallée de La Margerie avait déjà été identifié. Actuellement, le Contrat Nature porte sur des moyens plus importants et nous avons présenté à la Région, il y a plusieurs mois, cette possibilité d'aménagement de la vallée de la Margerie. Il était intéressant pour la Commune, de s'inscrire dans ce programme car aménager une vallée suppose de savoir la valoriser sur le plan environnemental mais aussi de préserver un certain nombre de caractéristiques sur le plan de la flore et de la faune. L'avantage de ce contrat est de pouvoir nous accompagner sur le temps d'études et financièrement sur les réalisations. Cette démarche nécessitait qu'une délibération soit prise rapidement, d'où la programmation de la réunion de ce jour du Conseil Municipal. »

M. le Maire donne lecture de la délibération :

« La Région des Pays de La Loire a adopté, en janvier 2011, un plan en faveur de la biodiversité. Dans ce cadre, la Région a souhaité développer des Contrats Nature dont l'ambition est de soutenir des actions territoriales permettant de préserver des maillages naturels et les biodiversités associées, à travers un appel à projets. La Région souhaite la mise en œuvre des projets sur la période 2012/2013.

Dans ce cadre, la Commune de Dompierre-sur-Yon souhaite mettre en place une action de valorisation écologique et pédagogique de la vallée de la Margerie, corridor vert identifié qui traverse la Commune.

Il s'agit de :

- Réaliser un diagnostic d'intérêt écologique, paysager et sanitaire des vieilles haies, de la faune et de la flore, afin d'identifier les zones sensibles à épargner par des aménagements,
- Mettre en place une étude d'aménagement,
- Aménager et relier le centre-bourg aux divers quartiers par des liaisons douces.

Ce dossier sera présenté le 12 décembre 2011 à la Commission Permanente de la Région Pays de La Loire avec un avis favorable.

Le coût de l'étude et des travaux de l'aménagement de la vallée de la Margerie, est estimé à 126 000 €HT. Cette dépense est éligible à une aide de la Région à hauteur de 50% de la dépense, et du Fonds Européen Agricole pour le Développement Rural (FEADER) à hauteur de 30% de la dépense.

Dans ce cadre, la Commune de Dompierre-sur-Yon, maître d'ouvrage s'engage à :

- réaliser les travaux prévus par le Contrat Nature dans les règles de l'art, le respect de la réglementation et les délais fixés,
- transmettre au Syndicat Mixte du Pays Yon et Vie toute information relative aux actions prévues au contrat. Le Syndicat Mixte du Pays Yon et Vie constitue le guichet unique pour toutes les demandes adressées à la Région,
- mettre en œuvre les actions qui seront définies pour pérenniser les corridors écologiques identifiés dans le cadre du présent contrat.

Après étude de la proposition faite, il est proposé au Conseil Municipal :

- **D'APPROUVER** la réalisation d'études et l'aménagement de la vallée de la Margerie, pour un montant hors taxes estimé à 126 000 €HT ;
- **D'INSCRIRE** au budget 2012 les sommes correspondantes ;
- **DE SOLLICITER** une subvention à la Région des Pays de La Loire dans le cadre du Contrat Nature à hauteur de 80% du montant hors taxes de l'étude et des travaux d'aménagement ;
- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire à signer tous actes ou documents se rapportant à la présente décision. »

M. le Maire ajoute :

« Pour relier le centre-bourg et les divers quartiers de la commune, la question de la création d'une passerelle a déjà été envisagée. Elle n'est pas encore inscrite sur des schémas d'aménagement mais elle fait partie des orientations. La réalisation d'une passerelle permettrait de relier le quartier de La Motte au centre-bourg et de faciliter ainsi l'accès aux commerces par une liaison piétonne. »

Le périmètre concerné par la démarche Contrat Nature englobe la Vallée de La Margerie, depuis la rue du Moulinet jusqu'aux Etangs. »

M. Puaud : « Quand se réalisera le projet ? »

M. le Maire : « On va consulter pour recruter des cabinets d'études et ensuite travailler le projet. Les études sont prévues pour 2012 et la réalisation pour 2013. La principale réalisation est la passerelle et les cheminements doux. Les études pourront bien sûr adapter et modifier les programmes. »

M. le Maire demande s'il y a d'autres questions et propose de passer au vote.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

2. DEMANDE DE SUBVENTIONS POUR L'ACHAT D'UNE DESHERBEUSE THERMIQUE ET D'UN VEHICULE ELECTRIQUE POUR SON TRANSPORT

M. le Maire donne la parole à M. Boiroux qui présente le projet de délibération.

« Dans le cadre de la protection de la ressource en eau, l'utilisation des désherbants chimiques sur certaines zones est interdite. Il est donc envisagé de mettre en place un désherbage alternatif thermique sur les espaces publics de la commune de Dompierre-sur-Yon.

Les zones à « risques forts » repérées au plan de désherbage, créé en 2002, feront l'objet d'un désherbage thermique. Ce plan doit profondément évoluer afin d'être en adéquation avec la réalité du terrain. Pour cela, l'acquisition de matériel nouveau est nécessaire. Le personnel en charge de l'utilisation de ce dernier sera formé aux techniques alternatives de désherbage alternatif.

Afin d'atteindre ces objectifs, il s'agit :

- d'acheter une désherbeuse thermique (d'un montant de 11 300 €HT),
- d'acheter un véhicule électrique pour son transport (d'un montant de 13 478 €HT),
- de mettre en place des actions de communication et d'information destinées à la population (d'un montant de 6 000 €HT).

Après étude de la proposition faite, il est proposé au Conseil Municipal :

- **D'APPROUVER** l'achat d'une désherbeuse thermique, d'un véhicule électrique pour son transport et la mise en place d'actions de communication, d'informations d'un montant global hors taxes de 30 778 €;
- **DE SOLLICITER** une subvention de l'agence de l'eau à hauteur de 30% de la dépense et des fonds européens dans le cadre du programme Leader au taux le plus favorable ;
- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire à signer tous actes ou documents se rapportant à la présente décision. »

M. Boiroux ajoute :

« Sur d'autres communes, comme par exemple à Belleville-sur-Vie et à Aizenay, le désherbage thermique fonctionne bien. Les services techniques de ces deux communes sont assez satisfaits et ont été formés. Cela explique pourquoi on met l'accent sur la formation car la transition ne se fait pas du jour au lendemain. »

M. Vernageau : « La désherbeuse fonctionne avec quelle énergie ? »

M. le Maire : « C'est un moteur diesel et le véhicule qui transporte la désherbeuse est électrique. »

M. le Maire demande s'il y a d'autres questions.

Mme Ansar-Hillaërt : « Est-ce que la formation des agents est prévue dans l'enveloppe des actions de communication et d'informations d'un montant de 6 000 €? »

M. le Maire : « Dans l'achat de la machine, il y a déjà des temps de formation qui sont prévus et assurés par la société qui fournit le matériel. »

Mme Ansar-Hillaërt : « Y a-t-il plusieurs actions à mettre en œuvre pour informer les habitants ? »

M. le Maire : « Il ne s'agit pas seulement de changer de produit quand on passe au désherbage thermique, on s'engage aussi dans une autre vision des choses et c'est notamment toujours très lié à la gestion différenciée. Beaucoup d'entre nous ont encore la culture des produits de désherbage et on entend encore assez souvent, *il faut que ce soit propre, c'est-à-dire sans aucune herbe*. Nous devons donc évoluer. Cela suppose donc de mettre en place des actions de communication. »

Mme Ansar-Hillaërt : « Le résultat n'est donc pas le même qu'avec l'utilisation des produits phytosanitaires. »

M. le Maire : « Effectivement, cela est différent et il y a une éducation à faire. Les communes qui se sont engagées dans cette démarche ont toutes faites un accompagnement de la démarche par la mise en place d'actions de sensibilisation et de communication. »

M. Boiroux : « Il peut aussi y avoir un volet information signalétique pour un endroit précis. Par exemple *Ici, espace en gestion différenciée, pas d'utilisation de produits phytosanitaires* ».

M. le Maire : « Des réflexions seront également engagées lors de l'aménagement de tel ou tel secteur sur la réalisation de parterres, d'espaces verts. Les agents des services techniques concernés seront consultés car l'entretien est plus ou moins facile en fonction du choix qui est fait. Par exemple, pour la réalisation des trottoirs, on a souvent deux options. La première, la moins coûteuse, est la réalisation de trottoirs en sable ou en bicouche mais avec l'inconvénient de voir de l'herbe pousser. De plus, à moins d'un mètre d'un caniveau, nous ne pouvons plus utiliser de produits phytosanitaires et l'entretien devient difficile. La deuxième est de réfléchir au matériau qui sera choisi pour permettre un entretien plus facile, tout en sachant qu'il y a la question du coût de l'investissement. Quand on s'engage dans une telle démarche, c'est globalement qu'il faut l'appréhender. »

M. le Maire remercie Boiroux et propose de passer au vote.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

3. EXAMEN DU RAPPORT SUR LE PRIX ET LA QUALITE DE L'EAU POTABLE : EXERCICE 2010

M. le Maire donne la parole à M. Boiroux qui présente le projet de délibération.

« La Commune de Dompierre-sur-Yon adhère au syndicat d'eau potable Vendée Eau.

L'article 73 de la loi du 2 février 1995 relative au renforcement de la protection de l'environnement et le décret n° 95-653 du 6 mai 1995 prévoient l'obligation pour les collectivités locales de publier un rapport annuel sur le prix et la qualité des services publics de l'eau potable.

Le rapport du Président de Vendée Eau sur le prix et la qualité du service public de l'eau potable 2010 a été présenté à l'Assemblée Générale de Vendée Eau le 25 juin 2010.

Ce rapport présente des indicateurs :

- techniques,
- financiers,
- de performances.

Il est proposé au Conseil Municipal de :

- **PRENDRE ACTE** du rapport du Président de Vendée Eau sur le prix et la qualité du service public de l'eau potable (exercice 2010).

Le rapport sur le prix et la qualité du service public de l'eau potable sera mis à disposition du public. »

M. Boiroux ajoute : « Vous avez eu dans votre dossier la synthèse du rapport. On constate que la facture diminue de 0,7 % par rapport à 2009 pour le prix de la consommation annuelle de 120 m³ d'eau. La consommation des abonnés est en légère augmentation (103 m³ par abonné au lieu de 99,5). Cela s'explique par un effet démographique car le nombre d'abonnés a augmenté de 1,3%. Le prix est de 4,26 € le m³ consommé (2,21 € pour le service lié à l'eau potable et 2,05 € pour le service lié à l'assainissement). »

M. le Maire remercie M. Boiroux et demande s'il y a des questions.

Le Conseil Municipal a pris acte du rapport sur le prix et la qualité du service public de l'eau potable pour l'exercice 2010.

._*_*_*_*_*_*_.

M. le Maire demande s'il y a des questions diverses.

M. le Maire remercie les élus et invite l'assistance à participer au verre de l'amitié.

La séance est levée à 21 h 05.

La secrétaire de séance
Hélène Blaizeau

Le Maire
Philippe Gaboriau